VINS DE BORDEAUX

BORDEAUX À VOS CÔTÉS

Inscrivez-vous au dispositif « Bordeaux à vos côtés » jusqu'en décembre 2022

et bénéficiez de forfaits (€) pour vos animations/dégustations chez vos clients français et belges.

Afin de soutenir la reprise de l'activité de la filière des vins de Bordeaux, le CIVB ~~a~~ mis en place le dispositif « Bordeaux à vos côtés ». Son objectif est d'accompagner financièrement, viticulteurs, négociants et caves coopératives pour que vous alliez massivement sur le terrain de mars à décembre 2022 réaliser des animations/dégustations chez vos clients français et belges.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'un maximum de 6 forfaits journaliers (dont maximum 2 en Belgique) selon la localisation du point de vente où l'animation sera réalisée à savoir :

Forfait Gironde **1 jour**	Forfait Nouvelle Aquitaine **1 jour** **(hors Gironde)**	Forfait France **1 jour** **(hors Nouvelle Aquitaine)**	Forfait **1 jour en Belgique** max 2 par entreprise
25€ HT	75€ HT	150€ HT	150€ HT

- Vous avez la possibilité de panacher les forfaits proposés pour arriver à un total de 6 par entreprise (attention maximum 2 en Belgique).
- Le recours à des animateurs n'est pas possible, le but est cette opération est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux.
- **Vous pourrez réaliser des animations dans l'établissement de votre choix en France et en Belgique.** Les circuits éligibles sont :
  - **Les cavistes indépendants ou chaînés** (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
  - **La grande distribution** (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
  - **Le CHR** (Cafés, hôtels, Restaurants, Bar à vins, Caves à manger) par des viticulteurs ou négociants. Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.
- En cas de reprise du Covid ou d'une règlementation trop stricte sur les gestes barrières, l'opération pourrait être annulée/reportée.

Si vous aviez fait plus de 6 inscriptions pour la tournée des vins de Bordeaux en mars 2022 vous pouvez garder toutes vos animations prévues et vous serez remboursé pour toutes ces inscriptions

Comment s'inscrire ?

Avant de vous inscrire sur la plateforme dédiée **https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com/** nous vous remercions de bien vouloir valider avec vos clients vos animations (lieu et date). En effet, vous devrez lors de votre inscription renseigner le ou les forfait(s) souhaité(s), préciser le nom de votre société, le groupe organique (groupe d'appellations qui pilotera votre dossier Bordeaux à vos côtés).
Les négociants seront directement affectés au Groupe Organique Bordeaux/Bordeaux Supérieur. Les viticulteurs et caves coopératives devront choisir leur Groupe Organique avec lequel ils travaillent.

Modalités de remboursement des forfaits

Dans **les 30 jours maximum** après votre animation merci de nous envoyer 4 documents indispensables à cette adresse bordeaux.avoscotes@gmail.com
- Attestation signée/datée
- Photo d'animation
- Facture du remboursement prévu
- RIB

La facture sera adressée à :
Gulfstream Communication
Dossier GSCIVB0031
2 rue Eugène Varlin
Les Dorides – BP 48621
44186 Nantes cedex 4

Cliquez ici pour voir un exemple de facture, de photo, de post facebook/instagram…
Une fois le délai de 30 jours passé nous ne pourrons plus effectuer de remboursement.

Comment bien réussir son animation ?

1. Nous vous recommandons :
   - De confirmer votre animation/dégustation avec vos clients une semaine avant la date prévue.
   - De décider avec votre client quels vins seront animés, négocier le volume de commande, fixer clairement les horaires, prévoir qui fournit le matériel de dégustation, …
   - De bien respecter les gestes barrières (porter un masque, se laver régulièrement les mains etc.)

2. **Formez-vous avec l'Ecole du Vin de Bordeaux**
   Plusieurs formations sont à votre disposition sur **l'application mobile Oenobordeaux** développé par l'Ecole du Vin de Bordeaux (pour une recommandation clients réussie, les fondamentaux, immersion AOC et développement durable).